

DÉLIBÉRATION N°2020-21_67
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 11 février 2021

1- Approbation du verbatim et du procès verbal du conseil d'administration du 14 décembre 2020

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 28 Membres représentés : 6 Total : 34	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 32 Pour : 32 Contre : 0
---	--

VU l'article 27.8 des statuts de l'université de Franche-Comté ;
VU l'article 23 du règlement intérieur de l'université de Franche-Comté.

Conformément aux statuts de l'université et à son règlement intérieur, les procès-verbaux et verbatim des réunions en formation plénière du conseil d'administration sont diffusés à ses membres avant d'être soumis à l'adoption du conseil lors de la séance suivante.

En séance, un membre du conseil d'administration demande à remplacer, page 27 du verbatim, « à tous les étudiants qui ont droit à la prime d'activité » par « à tous les étudiants qui n'ont pas droit à la prime d'activité ».

En application de ces dispositions, et sous réserve de la modification précitée, les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le verbatim et le PV du conseil d'administration du 14 décembre 2020.

Besançon, le 24 février 2021.



Pour la présidente et par délégation
La directrice générale des services


Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe 1.1 « verbatim du conseil d'administration du 14 décembre 2020 »

Annexe 1.2 « procès-verbal du conseil d'administration du 14 décembre 2020 »

Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Séance du lundi 14 décembre 2020
(approuvé le 11 février 2021)

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Membres présents : 25
Membres représentés : 9
Membres présents ou représentés : 34

COLLEGE A (8)

Mme le professeur Marie-Christine WORONOFF (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SANTÉ)
M. le professeur Pascal FABRE (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SJEPG)
Mme le professeur Thérèse LEBLOIS *Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR ST*
M. le professeur Benjamin GOLDLUST (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SLHS), **représenté. Procuration remise à M. Pascal FABRE.**
Mme le professeur Céline REYLE (Pour une université d'ambitions et de valeurs / OSU THETA)
M. le professeur Frank PALMINO (Pour une université d'ambitions et de valeurs / IUT Belfort-Montbéliard) **représenté. Procuration remise à Mme Thérèse LEBLOIS.**
M. le professeur Daniel GILBERT (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR STGI)
Mme le professeur Marie-Cécile PERA (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / IUT Belfort-Montbéliard), **représentée. Procuration remise à M. Daniel GILBERT.**

COLLEGE B (8)

Mme Catherine TIRVAUDEY, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR SJEPG)
M. Richard STEPHENSON, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR SLHS)
Mme Virginie BLONDEAU-PATISSIER, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR ST), **représentée. Procuration remise à M. David MARKEZIC.**
M. David MARKEZIC, professeur agrégé (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / IUT Belfort-Montbéliard)
Mme Eve AFONSO, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR ST), **représentée. Procuration remise à Mme Catherine TIRVAUDEY.**
M. Jean-Luc TINCHANT, professeur agrégé (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UPFR SPORTS)
M. Antoine PERASSO, maître de conférences (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR ST)
Mme Laurence ANDERHUEBER, professeur agrégé (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR STGI)

PERSONNELS BIATOS (5)

M. Emmanuel LAURENT (SNPTES – UFR SANTÉ)
Mme Christine QUILLET (UNSA Education - CLA)
Mme Marie-Pascale BEHRA (CGT-FERC Sup – UFR SLHS)

Mme Maryse GRANER (Ensemble pour une université respectueuse ! - CLA)
M. Matthieu THIVET (Ensemble pour une université respectueuse ! – UFR SLHS), **représenté.**
Procuration remise à Mme Maryse GRANER.

USAGERS (5)

Mme Marine VUILLERMOZ (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF), **représentée à partir de 15h40. Procuration remise à Mme Clémence PITARD.**

M. César GUERRIN (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)
Mme Clémence PITARD (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)
M. Matthieu GUINEBERT (CGT-SE et ASDE)
M. Loïc DUBOSCLARD (L'Union estudiantine de l'université de Franche-Comté)

PERSONNALITES EXTERIEURES (8)

Mme Catherine BARTHELET (Communauté d'agglomération du Grand Besançon)
M. Fabien THOMAS (CNRS)
Mme Francine CHOPARD (Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté)
M. Johann CUSSEY (directeur général d'Auréo Technology), **représenté. Procuration remise à M. Antoine PERASSO.**
M. Philippe PETITCOLIN (coordinateur CFE-CGC GE Belfort)
Mme Marie DEVALLOIR (project Management Officer à Micro-Mega SA)
Mme Florence BURGER (proviseure du lycée Edgar Faure)
M. Pascal MOREL (président de GIS CRB F. Cabanne), **représenté. Procuration remise à Mme WORONOFF.**

PERSONNALITES INVITEES

M. le Recteur ou son représentant Mme Maud Girin, adjointe au responsable du SIESR.

(La séance est ouverte à 14 h 10, à distance par le biais de Zoom, sous la présidence de Mme Marie-Christine Woronoff, Présidente de l'université de Franche-Comté)

.....

1.1 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 13 octobre 2020 (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 14
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 19
Membres présents : 25	
Membres représentés : 8	Pour : 19
Total : 33	Contre : 0

Le procès-verbal du conseil d'administration du 13 octobre 2020 est soumis à l'approbation des membres du conseil d'administration.

Un membre du conseil d'administration fait remarquer une erreur dans l'encadré relatif au vote du point n°3.2 ressources humaines « primes de charges administratives (PCA) – année universitaire 2020-2021 ». En effet, le nombre de suffrages exprimés en faveur de ce point n'est pas renseigné. Il convient de corriger cet oubli et d'indiquer le nombre 24 dans la rubrique « Pour ».

Sous réserve de la modification du nombre de suffrage exprimés en faveur du point 3.2 « primes de charges administratives (PCA) – année universitaire 2020-2021 », les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le procès-verbal du conseil d'administration du 13 octobre 2020.

1.2 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2020 (pour vote)

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 26 Membres représentés : 8 Total : 34	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 3 Suffrages exprimés : 31 Pour : 31 Contre : 0
---	--

Le procès-verbal du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2020 est soumis à l'approbation des membres du conseil d'administration.

Aucune remarque n'est formulée par les membres du conseil d'administration qui approuvent le procès-verbal du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2020.

2. Points d'information

2.1 Campagne d'emploi (pour information)

La Présidente explique qu'en raison du renouvellement des conseils centraux, la campagne d'emploi 2021 n'a pas pu être présentée aux membres du conseil d'administration et ne le sera qu'à la rentrée 2021.

2.2 UBFC (pour information)

La Présidente informe les membres du conseil d'administration du fait que le CNRS viendra signer, demain, la convention le liant à l'UBFC.

2.3 I-Site et PIA (pour information)

La Présidente présente un point d'information sur le principe des projets d'investissement d'avenir (PIA) dans le cadre de l'I-Site.

2.4 Réunions avec les syndicats (pour information)

La Présidente informe les membres du conseil d'administration du fait que des réunions ont été proposées à tous les syndicats qui se tiendront la première semaine de janvier.

2.5 Réunion avec les étudiants (pour information)

La Présidente informe les membres du conseil d'administration du fait qu'une réunion a été organisée à destination des étudiants pour leur permettre de suivre au mieux la présentation budgétaire qui fait l'objet du point 4 de l'ordre du jour du présent conseil.

3. Ressources humaines

3.1 Plan égalité (pour vote) – annexe 1

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 1
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 33
Membres présents : 26	
Membres représentés : 8	Pour : 33
Total : 34	Contre : 0

Le plan égalité est présenté aux membres du conseil d'administration.

Il est précisé que la démarche concernant l'élaboration d'un plan pour l'égalité professionnelle à l'université de Franche-Comté a été présentée au comité technique (CT) du 29 septembre 2020. Celle-ci se décline selon les points suivants :

- Rappel de la réglementation ;
- Construction du plan égalité professionnelle à l'Université de Franche-Comté : axes, process de construction et calendrier.

Le groupe de travail pour l'élaboration du plan, associant les représentants du CT s'est réuni les 20 octobre et 6 novembre 2020.

Le projet de Plan pour l'égalité professionnelle de l'université (annexe 3.1), pour la période 2020-2023, a été présenté au comité technique du 24 novembre 2020.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le projet de Plan pour l'égalité professionnelle de l'université.

3.2 Dématérialisation des bulletins de salaire (pour vote) – annexe 2

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 2
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 32
Membres présents : 26	
Membres représentés : 8	Pour : 32
Total : 34	Contre : 0

La directrice des ressources humaines présente aux membres du conseil d'administration le projet de délibération relatif à la dématérialisation des bulletins de salaire.

Il est rappelé que la rémunération des personnels de l'État donne lieu à la remise d'un bulletin de paye. La mise à disposition, sous format numérique, des bulletins de paye des agents fonctionnaires et contractuels relevant du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a été rendue possible par la publication du décret 2016-1073 du 3 août 2016 et de l'arrêté du 30 juillet 2018.

L'accès aux bulletins de paye par voie dématérialisée s'opère via l'espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP). Cet espace est administré par la direction générale des finances publiques.

La mise en œuvre de la dématérialisation des fiches de paye est rendue obligatoire pour tous les établissements d'enseignement supérieurs par notre ministère.

Les membres du conseil d'administration sont invités, à valider la fin de la production papier des bulletins de salaire.

L'adhésion de l'université de Franche-Comté à cette nouvelle offre de services présente plusieurs avantages.

Prioritairement, l'ENSAP permet une mise à disposition rapide des documents liés à la paye auprès des agents et garantit l'intégrité, la sécurité, l'accessibilité et la confidentialité des données.

Après création de son espace sécurisé sur l'ENSAP, l'agent pourra consulter :

- ses bulletins de paye ;
- ses attestations fiscales et ses décomptes de rappel éventuels.

Les documents enregistrés dans l'ENSAP sont conservés tout au long de la période d'activité de l'agent (contractuel ou fonctionnaire) et jusqu'à la fin de la cinquième année suivant la liquidation des droits à pension.

Si le fonctionnaire retraité reprend une activité au sein des services de l'État, le bulletin de paye qui lui sera remis, au titre de cette activité, sera conservé pendant 5 ans, puis supprimé.

L'université devra faire droit aux demandes d'accès aux bulletins de paye sous format papier émises par :

- les agents qui sont dans l'incapacité d'accéder à l'ENSAP sur leur lieu de travail,
- les agents en congé maladie (tout type de congé), pendant la durée de ce congé.

Les relais RH ainsi que les RSA seront sensibilisés à ce sujet et, pourront aider les agents à créer leur compte personnalisé sur l'ENSAP.

En complément des services offerts aux agents, il faut souligner que la dématérialisation des bulletins de paye permettra aux gestionnaires de la DRH et du service intérieur, de se consacrer à des tâches plus qualitatives que la mise sous pli et/ou ou l'affranchissement de milliers d'enveloppes. Par ailleurs elle constituera une économie non négligeable pour l'université.

La date cible d'arrêt d'émission des bulletins de paye papier par les services des DR et DDFIP en charge de la paye à façon est fixée au 1^{er} avril 2021.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la dématérialisation des bulletins de salaire.

3.3 Présentation de la démarche HRS4R (pour information) – annexe 3

L'adjoint à la directrice générale des service présente pour information aux membres du conseil d'administration la démarche HRS4R.

4. Affaires financières

4.1 Projet annuel de performance 2021 (pour vote) – annexe 4

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 10
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 23
Membres présents : 24	
Membres représentés : 9	Pour : 23
Total : 33	Contre : 0

Le projet annuel de performance (PAP) est un instrument de dialogue et d'échange avec le représentant de l'État, mais également avec les membres du conseil d'administration.

Le PAP 2021 a été discuté avec les représentants du rectorat 2021 et est désormais présenté aux membres du conseil d'administration pour approbation.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le projet annuel de performance 2021.

4.2 Budget initial 2021 (pour vote) – annexe 5

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 24 Membres représentés : 9 Total : 33	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 10 Suffrages exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0
---	---

Les autorisations budgétaires suivantes sont soumises à l'approbation des membres du conseil d'administration :

- 2 145 ETPT sous plafond et 255 ETPT hors plafond
- 214 173 974 € autorisations d'engagement dont :
 - 168 656 621 € personnel
 - 35 084 435 € fonctionnement et intervention
 - 10 432 918 € investissement
- 217 493 673 € de crédits de paiement
 - 168 656 621 € personnel
 - 35 914 929 € fonctionnement et intervention
 - 12 922 123 € investissement
- 216 009 482 € de prévisions de recettes
- -1 484 190 € de solde budgétaire

Les prévisions comptables suivantes sont soumises à l'approbation des membres du conseil d'administration:

- -1 484 190 € de variation de trésorerie
- 951 274 € de résultat patrimonial
- 4 151 274 € de capacité d'autofinancement
- -3 535 731 € de variation de fonds de roulement

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le budget initial 2021.

4.3 Plan d'action 2021 du contrôle interne financier (pour vote) - annexe 6

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 24 Membres représentés : 9 Total : 33	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 8 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0
---	--

Le bilan des actions menées en 2020 dans le cadre du contrôle interne financier et budgétaire de l'établissement est présenté aux membres du conseil d'administration. Il décrit aussi, le plan d'actions envisagé pour l'année 2021 selon un diagnostic des risques réalisé à partir de l'outil ACIDUES (autodiagnostic de la maîtrise des risques des universités et des établissements d'enseignement supérieur), mis à disposition par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et utilisé par l'Université de Franche-Comté depuis 2011.

Le bilan du plan d'actions 2020 se caractérise par de nombreux échanges entre les services autour de la gestion du patrimoine immobilier, le développement d'un outil pour la création automatique des tiers, la création d'une fiche de calcul des coûts pour le suivi des contrats de recherche et par l'expérimentation de l'outil de dématérialisation des ordres de mission (DOM) pour cinq composantes.

Pour l'année 2021, le plan d'actions vise à consolider les dispositifs de contrôle mis en place en 2020 et à renforcer la maîtrise des risques liés à la gestion des rémunérations, l'exécution des marchés et la gestion des contrats de recherche.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le plan d'action 2021 du contrôle interne financier.

4.4 Vente d'un système de lithographie laser pour l'Institut FEMTO-ST (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 1
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 32
Membres présents : 24	
Membres représentés : 9	Pour : 32
Total : 33	Contre : 0

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur la mise en vente d'un système de lithographie laser (Heidelberg DWL200) situé dans la salle blanche du laboratoire FEMTO-ST rue Alain Savary.

Les caractéristiques du matériel sont les suivantes :

- Système de lithographie laser Heidelberg DWL200 de 2008.
- Système avec chambre d'environnement contrôlé en température.
- Laser He-Cd 442nm.
- Table de déplacement 200 mm contrôlé par interféromètre laser.
- Deux têtes d'écriture basse et haute résolution.
- Caméra macroscopie et microscopique de contrôle dimensionnel.
- Quatre formats de fichiers admis : GDSII, CIF, Dxf et GERBER, 64 niveaux de gris.

Le montant de la mise à prix est de 25 000 €.

L'appareil avait été acheté en 2008 pour un montant de 689 500€ HT.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la mise en vente d'un système de lithographie laser pour l'institut FEMTO-ST.

4.5 Tarifs de restauration de l'Inspé (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 11
Quorum : 18	Suffrages exprimés : 22
Membres présents : 24	Pour : 16
Membres représentés : 9	Contre : 6
Total : 33	

Depuis la rentrée universitaire 2020, le Crous propose le repas à 1 € pour les étudiants boursiers sur critères sociaux. La tarification proposée pour les autres étudiants est fixée à 3.30€.

L'inspé, lors d'un conseil d'institut du 9 septembre 2020, a souhaité pouvoir appliquer cette même mesure aux étudiants boursiers de l'Inspé, ce qui a été approuvé lors du conseil d'administration du 13 octobre 2020. Afin d'être en cohérence avec la tarification pratiquée par le Crous, l'Inspé désire revaloriser le prix pratiqué pour les autres étudiants :

- Ancien tarif étudiant : 3.20€
- Proposition de nouveau tarif : 3.30€

Vote du conseil d'institut du mercredi 25 novembre 2020 :

Pour : 18

Contre : 1

Abstentions : 2

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la revalorisation des tarifs de restauration de l'Inspé.

4.6 Propositions d'admissions en non-valeurs (pour vote) – annexe 7

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 0
Quorum : 18	Suffrages exprimés : 33
Membres présents : 23	Pour : 32
Membres représentés : 10	Contre : 1
Total : 33	

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de passer en non-valeur les créances listées sur le tableau annexé au projet de délibération.

Il s'agit de titres pour lesquelles toutes les procédures de recouvrement engagées sont restées infructueuses (insolvabilité du débiteur, procédure de redressement ou liquidation judiciaire, coût des poursuites trop conséquent au regard du montant de la créance, etc).

Le passage en non-valeur permet de purger les créances des restes à recouvrer enregistrés dans la comptabilité de l'établissement.

Juridiquement la dette n'est pas éteinte et le recouvrement peut reprendre s'il existe une possibilité nouvelle d'obtenir le paiement auprès du débiteur.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les propositions d'admission en non-valeurs.

5 Affaires statutaires :

5.1 Convention de site entre le CNRS et UBFC (pour information)

La Présidente présente la convention de site entre le CNRS et UBFC qui a été transmise aux membres du conseil d'administration pour information.

5.2 Désignation d'un enseignant-chercheur, enseignant et chercheur, membre du conseil d'administration, appelé à siéger au conseil documentaire du SCD (pour vote)

Effectif statutaire (collèges A et B) : 16	Refus de vote : 0
Membres en exercice (collèges A et B) : 16	Abstention(s) : 0
Quorum (collège A et B) : 8	
Membres présents (collèges A et B) : 11	Suffrages exprimés : 15
Membres représentés (collèges A et B) : 4	Pour : 15
Total (collège A et B) : 15	Contre : 0

L'article 7 du règlement intérieur du SCD prévoit que son conseil documentaire comprenne un enseignant-chercheur, enseignant ou chercheur de l'université membre du conseil d'administration désigné par ses représentants au conseil d'administration de l'université.

Il revient alors aux enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs du Conseil d'administration de désigner, en leur sein, un représentant qui sera appelé à siéger au conseil documentaire du SCD pendant la durée de son mandat (quatre ans).

Le présent vote remplacera celui opéré lors du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2020 auquel ont participé des membres qui n'avaient pas la qualité d'électeurs et qui est donc irrégulier.

Il est rappelé aux membres du conseil d'administration que seuls peuvent voter les membres du collège A et B présents et représentés.

Mme Laurence ANDERHUEBER, professeur agrégée, présente sa candidature pour siéger au Conseil documentaire du SCD.

Après avoir choisi de se prononcer via l'outil de vote Zoom, les membres présents et représentés des collèges A et B du conseil d'administration se prononcent favorablement à la désignation de Mme Laurence ANDERHUEBER pour siéger au Conseil documentaire du SCD.

5.3 Désignation d'un représentant étudiant, membre du conseil d'administration, appelé à siéger au conseil stratégique du SUP-FC (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 10
Quorum : 18	
Membres présents : 16	Suffrages exprimés : 23
Membres représentés : 7	
Total : 33	

L'article 4.4 des statuts du SUP-FC prévoit que son Conseil Stratégique comprenne deux membres désignés parmi les membres du Conseil d'Administration de l'UFC, dont un étudiant.

Il revient alors aux membres du Conseil d'administration de désigner, en leur sein, un étudiant qui sera appelé à siéger au Conseil Stratégique du SUP-FC pendant la durée de son mandat.

Messieurs Matthieu GUINEBERT et Bastien HECHE, étudiants à l'université de Franche-Comté et membres du collège « usagers » au conseil d'administration, se présentent pour siéger au conseil stratégique du SUP-FC.

À l'issue du vote secret réalisé via l'outil de vote Zoom, les résultats sont les suivants :

	Membres présents	Membres représentés	Total
Matthieu GUINEBERT	13	5	18
Bastien HECHE	3	2	5
Abstentions			10

Le conseil d'administration désigne Monsieur Matthieu GUINEBERT pour siéger au Conseil stratégique du SUP-FC.

5.4 Désignation d'un représentant enseignant, membre du conseil d'administration, appelé à siéger au conseil stratégique du SUP-FC (pour vote)

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 24 Membres représentés : 9 Total : 33	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 32 Pour : 32 Contre : 0
---	--

L'article 4.4 des statuts du SUP-FC prévoit que son Conseil Stratégique comprenne deux membres désignés parmi les membres du Conseil d'Administration de l'UFC, dont un enseignant.

Il revient alors aux membres du Conseil d'administration de désigner, en leur sein, un enseignant qui sera appelé à siéger au Conseil Stratégique du SUP-FC pendant la durée de son mandat.

Monsieur David MARKEZIC, professeur agrégé, présente sa candidature pour siéger au conseil stratégique du SUP-FC.

Après avoir choisi de se prononcer via l'outil de vote Zoom, le conseil d'administration se prononce favorablement à la désignation de Monsieur David MARKEZIC pour siéger au conseil stratégique du SUP-FC.

5.5 Désignation de deux représentants (deux titulaires et deux suppléants), membre du conseil d'administration, appelés à siéger à la commission de la formation permanente (pour vote)

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 24 Membres représentés : 9 Total : 33	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 33 Pour : 33 Contre : 0
---	--

L'article 2.1 des statuts de la Commission de la formation permanente prévoit qu'elle comprenne « 3 représentants élus du Conseil d'administration, ou leur suppléant ».

Lors du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2020, Mme Marie-Pascale BEHRA et M. Matthieu GUINEBERT ont été désignés en qualité respective de titulaire et de suppléant pour siéger à la commission de la formation permanente.

Afin de compléter la composition de la commission de la formation permanente qui doit comprendre au total trois représentants titulaires et trois représentants suppléants du conseil d'administration, il revient alors aux membres du Conseil d'administration de désigner, en leur sein, deux représentants titulaires et deux représentants suppléants.

Madame Christine QUILLET et Monsieur Daniel GILBERT présentent leur candidature, respectivement en qualité de titulaire et de suppléant pour siéger à la commission de la formation permanente.

Madame Catherine TIRVAUDEY et Monsieur Jean-Luc TINCHANT présentent également leur candidature, respectivement en qualité de titulaire et de suppléant pour siéger à la commission de la formation permanente.

Après avoir choisi de se prononcer via l'outil de vote Zoom, les membres présents et représentés du conseil d'administration se prononcent favorablement à la désignation des binômes suivants pour siéger à la commission de la formation permanente :

- Mme Christine QUILLET (titulaire) / M. Daniel GILBERT (suppléant) ;
- Mme Catherine TIRVAUDEY (titulaire) / M. Jean-Luc TINCHANT (suppléant).

6 Validation des points des CFVU du 20 octobre et du 26 novembre 2020 (pour vote)

6.1 Campagne des DU 2020-2021

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 23 Membres représentés : 9 Total : 32	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 32 Pour : 32 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la campagne des DU 2020-2021.

6.2 Ouverture hors-vague d'un Master Humanités médicales et environnementales pour la rentrée 2021

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 0
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 32
Membres présents : 23	
Membres représentés : 9	Pour : 32
Total : 32	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent l'ouverture hors-vague d'un Master Humanités médicales et environnementales pour la rentrée 2021.

6.3 FSDIE : Attribution des fonds 2021 pour les associations institutionnelles

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 0
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 32
Membres présents : 23	
Membres représentés : 9	Pour : 32
Total : 32	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent l'attribution par le FSDIE des fonds 2021 pour les associations institutionnelles.

6.4 Adaptation des lignes budgétaires des investissements CVEC et fongibilité (pour information)

Les membres du conseil d'administration sont informés de l'adoption d'une délibération en avril 2020 permettant d'utiliser une partie de la CVEC pour attribuer des aides d'urgence aux étudiants dans le cadre de la crise sanitaire. Une partie de ces fonds a déjà été attribuée. Pour ce qui concerne les projets, la commission CVEC se réunira en février 2021.

6.5 Réforme des études de santé : calendriers PASS et LAS 2020-2021

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 6
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 26
Membres présents : 23	
Membres représentés : 9	Pour : 26
Total : 32	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les calendriers des PASS et LAS pour l'année universitaire 2020-2021.

6.6 Capacités d'accueil pour la rentrée 2021 :

a- Parcoursup : modalités d'admission de la première année du premier cycle

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 3
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 29
Membres présents : 23	
Membres représentés : 9	Pour : 29
Total : 32	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les modalités d'admission de la première année du premier cycle pour la rentrée 2021.

b- Modalités d'admission de la première année du premier cycle des formations du SUP FC

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 2
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 30
Membres présents : 23	
Membres représentés : 9	Pour : 30
Total : 32	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les modalités d'admission de la première année du premier cycle des formations du SUP FC pour la rentrée 2021.

c- Portail Master : modalités d'admission des masters 1

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 1
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 31
Membres présents : 23	
Membres représentés : 9	Pour : 30
Total : 32	Contre : 1

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les modalités d'admission des masters 1 pour la rentrée 2021.

d- Modalités d'admission des licences professionnelles

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 2
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 30
Membres présents : 23	
Membres représentés : 9	Pour : 30
Total : 32	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les modalités d'admission des licences professionnelles pour la rentrée 2021.

e- Modalités d'admission des masters 2

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 1
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 31
Membres présents : 23	
Membres représentés : 9	Pour : 30
Total : 32	Contre : 1

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les modalités d'admission des master 2 pour la rentrée 2021.

6.7 Procédure d'admission pour l'accès à la formation préparant au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée en 2021-2022 et période de recrutement

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 0
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 32
Membres présents : 23	
Membres représentés : 9	Pour : 32
Total : 32	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la procédure d'admission pour l'accès à la formation préparant au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée en 2021-2022.

6.8 Dossier d'expérimentation dans les formations en santé – 2ème vague

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 2
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 30
Membres présents : 23	
Membres représentés : 9	Pour : 30
Total : 32	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le dossier d'expérimentation dans les formations en santé – 2ème vague.

6.9 Scolarité :

a- Création de parcours de BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) pour la rentrée 2021

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 4
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 28
Membres présents : 23	
Membres représentés : 9	Pour : 28
Total : 32	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la création des parcours de BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) pour la rentrée 2021.

b- Création d'un parcours préparatoire au professorat des écoles pour la rentrée 2021

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 0
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 32
Membres présents : 23	
Membres représentés : 9	Pour : 32
Total : 32	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la création d'un parcours préparatoire au professorat des écoles pour la rentrée 2021.

c- Critères d'exonération des droits d'inscription aux diplômes nationaux pour l'année 2021-2022

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 0
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 32
Membres présents : 23	
Membres représentés : 9	Pour : 32
Total : 32	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les critères d'exonération des droits d'inscription aux diplômes nationaux pour l'année 2021-2022.

7 Questions diverses

7.1 Envoi des diaporamas

La Présidente évoque la demande d'un membre du conseil d'administration d'envoyer les diaporamas aux administrateurs. Elle précise que les services vont essayer de mettre cela en place.

7.2 Bons cadeaux

La Présidente explique qu'en remplacement de la manifestation qui est habituellement organisée à Micropolis pour les agents et leur famille à la période de Noël (annulée en raison de la crise), il sera envoyé des bons à chaque agent. Ceux-ci ont été négociés avec les associations commerçantes de chaque ville du territoire franc-comtois, à l'exception de Belfort.

7.3 **Question d'un membre**

M. Daniel GILBERT demande à ce qu'un point soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil sur la possibilité, pour les différentes listes, de communiquer pendant la mandature.

La Présidente répond que cette demande va être examinée, mais que cela ne sera pas possible pour le prochain conseil d'administration qui a lieu tout de suite à la rentrée.

La séance du conseil d'administration est clôturée à 19h30.

LISTE DES ANNEXES

3. Ressources humaines :

- 3.1 Plan égalité (pour vote)
- 3.2 Dématérialisation des bulletins de salaire (pour vote)
- 3.3 Présentation de la démarche HRS4R (pour information)

5. Affaires financières :

- 5.1 Projet annuel de performance 2021 (pour vote)
- 5.2 Budget initial 2021 (pour vote)
- 5.3 Plan d'action 2021 du contrôle interne financier (pour vote)
- 5.4 Vente d'un système de lithographie laser pour l'Institut FEMTO-ST (pour vote)
- 5.5 Tarifs de restauration de l'Inspé (pour vote)
- 5.6 Propositions d'admissions en non-valeurs (pour vote)

8 Affaires statutaires :

- 8.1 Convention de site entre le CNRS et UBFC (pour information)
- 8.2 Désignation d'un enseignant-chercheur, enseignant et chercheur, membre du conseil d'administration, appelé à siéger au conseil documentaire du SCD (pour vote)
- 8.3 Désignation d'un représentant étudiant, membre du conseil d'administration, appelé à siéger au conseil stratégique du SUP-FC (pour vote)
- 8.4 Désignation d'un représentant enseignant, membre du conseil d'administration, appelé à siéger au conseil stratégique du SUP-FC (pour vote)
- 8.5 Désignation de deux représentants (deux titulaires et deux suppléants), membre du conseil d'administration, appelés à siéger à la commission de la formation permanente (pour vote)

9 Validation des points des CFVU du 20 octobre et du 26 novembre 2020 (pour vote)

- 9.1 Campagne des DU 2020-2021
- 9.2 Ouverture hors-vague d'un Master Humanités médicales et environnementales pour la rentrée 2021
- 9.3 FSDIE : Attribution des fonds 2021 pour les associations institutionnelles
- 9.4 Adaptation des lignes budgétaires des investissements CVEC et fongibilité
- 9.5 Réforme des études de santé : calendriers PASS et LAS 2020-2021
- 9.6 Capacités d'accueil pour la rentrée 2021 :
 - f- Parcoursup : modalités d'admission de la première année du premier cycle
 - g- Modalités d'admission de la première année du premier cycle des formations du SUP FC
 - h- Portail Master : modalités d'admission des masters 1
 - i- Modalités d'admission des licences professionnelles
 - j- Modalités d'admission des masters 2

- 9.7 Procédure d'admission pour l'accès à la formation préparant au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée en 2021-2022 et période de recrutement
- 9.8 Dossier d'expérimentation dans les formations en santé – 2ème vague
- 9.9 Scolarité :
 - d- Création de parcours de BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) pour la rentrée 2021
 - e- Création d'un parcours préparatoire au professorat des écoles pour la rentrée 2021
 - f- Critères d'exonération des droits d'inscription aux diplômes nationaux pour l'année 2021-2022